

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jeudis & Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 251.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 17 AOUT 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année. Le prix de l'abonnement est d'un piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR LA HAVANE.
Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ledit navire ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à
A. DOLHONDE,
11 Juillet No. 179, rue de Chartres

PARA LA HABANA.
El muy belero bergantin americano MORO, su capitán H. Bradley, Labien de la mayor parte de su cargamento; dará bela en pocos dias. Admite flete y pasajeros, teniendo buenas comodidades para ellos. Acudir en casa de
A. DOLHONDE,
11 de Julio calle de Chartres, Núm. 179

PARA LA HAVANA.
Saldrá con la brevedad posible el hermoso y velero bergantin español ANA, su capitán D. J. N. Ybarquenguria, forrado y clavelado en cobre. Tiene y se le disponrán las mayores comodidades para pasajeros a los que ofrece dar el mejor trato posible, para mas amplio conocimiento pueden dirijirse a
SIMON CUCULLU,
9 de Julio.

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les sous-signés.
4 juillet. FORESTIER & Co.

A LOUER.
Pour une ou plusieurs armées.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la Nlle-Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Molot, à la banque de l'Association Consolidée, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.
27 mai—3.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux.
Demi bas de coton et des bas de coton pour dames, diverses qualités et couleurs.
Couvertures en laine de 3 points.
Papier à lettres et aux armes.
Fusils et pistolets à piston.
Florences et Satins couleurs assorties.
Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et bari.
Vin rouge en barriques et caisses diverses qu. Tierçons vin blanc de Haras supérieure.
Bari et tierçons vinaigre blanc.
1 Juin

BEURRE & OHAISSE.—33 fréquins de Beur re dit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graisse, à vendre par
E. LANE & Co.
1er mai. No. 15, rue de la Nlle-Lévy.

LES sous-signés reçoivent par le navire Seinz, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.
Sangues de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Néroli, &c.
26 mai. FORESTIER & Co.

Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, 7 Juillet 1829.—Présent l'hon. James Pitot, Cristoval Rodriguez contre ses créanciers.
SUR lecture et enregistrement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Cristoval Rodriguez ait lieu en plein Cour, le 30ème. jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Je certifie ce qui est ci-dessus.
9 Juillet—3. J. H. KENNEDY, greffier.

VIN ROUGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux.
500 rames de Papier florette, superfins.
par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols.
10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy.
50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité.
18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et au tres fermens.
12 balles Brin jaune, pour moustiquaire
Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c.
29 mai. FORESTIER and Co.

30 barrels of old Bordeaux Wine, for sale at moderate prices, by the subscribers.
July FORESTIER and Co.

ÉCOLES PUBLIQUES.

LES régents des Ecoles Centrale et Primaires, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Église des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicut, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Roosa de Santi Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Condé.

Dans chacune des Ecoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française.

On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

CONDITIONS.

Dans les Ecoles Primaires; deux gourdies par mois.
Dans l'école Centrale; pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois gourdies par mois. Pour le dessin trois gourdies par mois.
Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des Ecoles Publiques, au président de la Régence, ou au Maire de la ville.

Par ordre de la Régence,
J. W. MURRAY,
Remplaçant le Directeur des Ecoles Publiques.
Nelle Orleans le 15 Juillet 1829.

COUR DU 1er DISTRICT JUDICIAIRE.
L'habitant Davis contre ses créanciers.—Attendu que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé: "Acte pour venir au secours des débiteurs insolubles actuellement en prison, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte, présenté ce jour sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire; avis est donné par le présent aux créanciers dudit Horatio Davis, et ils sont par le présent requis de comparaitre en plein Cour, Samedi, 15 d'août prochain, à 10 heures du matin, pour débiter les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et ledit pétitionnaire élargi.
Par ordre de l'hon. Joseph Lewis.
Au Greffe, 23 Juillet 1829.
23 juil—6f, 3ps JNO. L. LEWIS, Greffier.

CHAPEAUX DE GOUT, ET DE CASTOR.
NICHOLS & KEELER, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gont, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays.
14 mai

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
A celui qui conduira à une des écoles de cet Etat, la griffonne nommée SOPHIE, créole de St. Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds et deux pouces, ayant une dent du devant cassée. Cette esclave est partie française depuis 40 jours, parlant le Français, Anglais et Espagnol.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au sous-signé. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnerait asile.
Les caps de navires et bateaux à vapeur sont prévus de ne point la recevoir à leurs bords.
2 aout. T. MAROT, rue Royale No. 133

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
A CELUI qui conduira à la Geole de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pecheur, qui la soutire; ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vu dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais.
Il sera donné vingt piastres de plus, à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice.
V. NOUMAGE.
30 juillet.

\$5 DE RECOMPENSE.
A quiconque mènera à la Geole de Police le nègre Samon, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Morand; ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'à-peu-près cinq pieds trois pouces français, il a de larges épaules et paraît très robuste. Il parle français et un peu l'anglais.
Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.
7 Juillet.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
EST parti marron de chez le sous-signé, il y a environ un mois et demi, un jeune nègre âgé de 14 à 15 ans, nommé LOUIS, habitant le pays depuis environ 7 ans, ayant la peau très noire et les yeux à fleur de tête. Lorsqu'il est parti, il avait une casquette noire, une chemise de ginga et un pantalon de russe blanc; il parle anglais et français, et a appartenu à Mr. Paul Martin, de cette ville.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévus de ne pas la recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi. On donne également de ne pas lui donner asile dans aucune maison.
On donnera une récompense de dix piastres à celui qui la mettra dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au sous-signé.
4 aout. HYPOLITE BOURGOIN,
Au coin des rues Dumaine et Levée, No. 103

VENTE PAR LE MARSHAL.

Ralph Jacobs vs. cap. C. Dehls Carsten du brick Andromach.—Peter Miller vs. le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. Gallien Préal, juge associé de la Cour de Cité, contre le brick Andromach, j'exposerai en vente ledit brick au café de Hewlett, Vendredi le 14e. jour d'août prochain, à 1 heure p. m.; cette criée étant la seconde et dernière, ledit brick Andromach sera vendu au plus fort enchérisseur pour la somme à laquelle il s'élèvera, à 12 mois de crédit, avec cinq pour cent d'intérêt, à compter du jour de la vente, l'acquéreur donnant un billet avec hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte intitulé: "Acte pour amender divers actes passés pour l'organisation des Cours de cet Etat, et pour d'autres objets."
30 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Barret vs. Hamlet.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Gallien Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Samedi, le 16 d'août prochain, à 4 heures, au Principal, un Dray saisi dans l'affaire ci-dessus.
2 aout. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
H. Beebe vs. John Handlet—E. Rird vs. le même—Barret vs. le même.
EN vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité; j'exposerai en vente, Lundi le 31 d'août prochain, à midi, au Principal, une NEGRESSE nommée Lucy saisie dans l'affaire ci-dessus.
2 aout. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Mikes Beach contre H. Tinage.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Mardi 18 courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 aout. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Barret contre John Handlet—E. Rird contre le même.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi 19 courant, à 4 heures, sur les lieux, dans la rue l'Échappitoul, entre les rues Suzette et Benjamin, une quantité d'ardoises et d'essentes, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 aout. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
A. Connel contre A. Fourvergue li. de c. l.
EN vertu d'une exécution dans cette affaire, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Samedi le 15e. jour d'août courant, au Principal, à 4 heures, divers meubles de maison, chaises, tables, miroirs, armoires, rideaux, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 aout. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Martinsteen & Hall contre Hemphill—Danna contre le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Lundi le 17 courant, au Principal, à 4 heures r. m. 1 bureau, 2 miroirs, 3 tables, 1 tapis et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
4 aout. L. DAUNOY—Marshal.

CANONNIERS ATTENTION.
Il y aura exercice au fusil tous les Jeudis après midi, à dater de ce jour, dans la cour de l'ancien Couvent, à commencer de 6 heures et demie. Et tous les jours à dater du 16 de ce mois.
6 aout COHEN, serg. m.

A LOUER.
Le magasin No. 100 rue de Chartres. On pourra en donner possession immédiatement. S'adresser à
C. B. KEELER 85 rue de Chartres.

A VENDRE.
UNE négresse âgée d'environ 40 ans, parlant anglais et français, bonne marchande pour aller par les rues, bonne blanchisseuse et un peu repasseuse et sachant faire la cuisine; avec sa fille, âgée d'environ 4 ans, ayant de bonnes dispositions. Le propriétaire ne la vend que parce qu'il n'a point dans son établissement, assez de logement pour la garder, du reste il la garantit bon sujet. On donnera du terme pour le paiement. Si d'ici au 20 d'août prochain, elle n'est point vendue, elle sera criée à la Bourse, ce jour-là par M. J. L. Carpentier, encanteur.
21 Juillet—3

COUR DES PREUVES.—L'acte par le liegier-Cler des Titaniens. Mardi, 25 Aout 1829, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Françoise Leclerc alias Raguet f. de c. l.
Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 60 pieds de face sur 60 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Le Blanc, et de l'autre par celle de M. Firmin, avec tous les édifices qui sont dessus.
Un Lot de Terre, situé rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant 50 pieds de face sur 84 de profondeur plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de J. B. Quinones, et de l'autre par celle de Marie Glapion, avec les édifices qui sont dessus. Aussi: La mulâtresse Aspasie, âgée de 11 ans.
Conditions.—Les deux lots de terre payables en cinquième comptant, et le surplus en deux termes égaux, à neuf et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; l'esclave payable comptant; les billets seront divisés par coupons à la convenance des béritiers.
Par ordre de la Cour.
1er aout. M. BLACHIE, reg. des test.
Les actes de vente seront passés par devant J. Théodore Segliers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
F. CASTELNAU,
1er aout. Exécuteur Testamentaire.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches. 11e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 22 Aout.

PROSPECTUS

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000
1 " " 2,500	2,500
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600
1 " " 1,352	1,352
6 " " 750	4,500
6 " " 550	3,300
6 " " 500	3,000
150 " " 60	9,360
780 " " 8	6,240
780 " " 4	3,120

8,760 Lots 13,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux: le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000

Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e. et 3e., dans quelque ordre se soit, auront droit à \$750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelque ordre se soit, auront droit à \$500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir l'1 et 2, auront chacun droit à \$60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à \$8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à \$4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.
Entiers \$4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET.—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

28 Juillet

AVIS.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Arnold Dubourg, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. MAUREAU, curateur de la succession.
11 Juin—3 J. B. MAUREAU.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—

- 5 Douz. Pots confitures de Citrons.
- 5 do do do d'Ananas.
- 2 do do do de Dattes.
- 2 do do do de Gengembre.
- 2 do do do de Cèdres.
- 1 do pots compote de Gouyave.

Gilée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. BERNARD TURPIN.
10 Juin. Enseigneure des rues Orléans et Royale

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—Israel P. Cooper contre ses créanciers.—(Pétition pour un répit.)

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des documents relatifs à cette affaire. Il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'office de S. R. Stringer, écrivain, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Pour copie conforme, Tho. S. KENNEDY.
23 Juillet.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 Juin.

MAISON A VENDRE.
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlot et est entouré en pieux debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Aout

AVIS.

ATTENDU que Julien Deshautel, ci-devant Sheriff de la paroisse des Avoyelles, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel: l'un le vingt-quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Chagnier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Han, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, Jos. Guilhory, J. B. Lemoine pere, J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions, et l'autre le vingt de Janvier mil huit cent-vingt-sept, conjointement avec G. Gorton, C. Cappel, F. Grémillion, C. Grémillion, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions;
Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le neuf de Juillet, mil huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des E. Unis d'Amérique.
P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 18 juillet

ATTENDU que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hypothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, com me caution d'Anacharsis Luminis, Sheriff de la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve sur quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle-Orléans, le treizième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des E. Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur, G. A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 14 Juillet 1829.—Présent, l'hon. James Pitot.—Isaac Lambert vs. ses créanciers, pour un répit.

SUR motion de A. B. Leary, Feuyer, avoca du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ou ce jour même, les raisons pour lesquelles les résolutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un, deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.
16 juillet Tho. S. KENNEDY, greffier

AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Espagnole.

UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'y ouvrir un cours de langue espagnole, langue très belle, très riche et très facile à apprendre, suivit par des Français et des Italiens; avec de l'application, 3 à 4 mois de leçons suffisent pour le savoir parler, non parfaitement, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire. Le professeur demeure chez M. Jourdan, libraire, à l'enseigneure des rues Royale et St.-Anne.

Nota.—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de Rhétorique, de Géographie, d'Histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc. cours qui seront successivement annoncés dans ce journal.
2 juillet.

FOIN.—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par
FOSTER & HUTTON.
27 Juin.

BLANC DE CERUSE.
200 Barils Blanc de Ceruse pour broyé à l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par
S. P. MORGAN & Co.
27 Juin.

FROMAGE & BEURRE de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par
J. B. PEAU & Co.
27 Juin.

RUM ET GENIEVE DU NORD.
50 Barils Rum, 10 barils Genievere, 5 barils Eau-de-Vie 4ème. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par
J. B. PEAU & Co.
27 Juin.

CHEMISES DE COTON.—Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par
JOHN P. PAYSON.
27 Juin.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants:
75 barils Langues de Murue,
25 do. Harings d'Écosse,
5 barils Citrons frais,
Salaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Grosseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirwasser de la Forêt Noire, &c. &c.
J. B. PEAU & Co.
17 mai enseigneure des rues Orléans et Royale